

LETTRE À LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS (SPI)

Madame la Présidente,
Chère Marie Masmonteil,

Nous avons mené bien des combats communs dans l'intérêt des artistes et du cinéma Français dont je suis fier, mais je m'interroge sur la malveillance sous-jacente et les multiples informations inexactes contenues dans le communiqué de l'organisation que vous présidez.

En effet, il n'y a jamais eu de mise à l'écart de personne et l'Académie entretient un dialogue ouvert permanent avec tous les artistes et les institutions du cinéma.

Il y a eu quelques « cafouillages » dans les invitations des parrains/marraines pour la Soirée des Révélation et l'Académie par un communiqué le soir-même s'est excusée auprès de celles et ceux qui auraient pu être froissés et au premier chef de Virginie Despentès auprès de son agent François Samuelson en particulier.

Il me paraît extravagant de lire que l'Académie des César est devenue une société privée détenue par un seul actionnaire et un conseil non élu, ni renouvelé !! Tout ceci est parfaitement faux. En effet, la société commerciale créée par Georges Cravenne en 1975 est aujourd'hui entièrement détenue par l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, ce qui n'était pas le cas ni du temps de Georges Cravenne qui en était propriétaire fondateur, ni du temps de Daniel Toscan du Plantier à qui il l'avait vendue. C'est en escomptant les droits de diffusion cédés à Canal+ pour plusieurs années que nous avons redonné la paternité à l'Académie qui en est aujourd'hui seule propriétaire.

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration -constitué en 1975- est renouvelé tous les 5 ans par son Assemblée qui compte à ce jour 47 membres. Conformément aux textes fondateurs, s'y sont joints tous les « Oscarisés » de la dernière décennie : Jean Dujardin, Juliette Binoche, Marion Cotillard, Ludovic Bourque, Alexandre Desplat, Thomas Langmann, Michel Hazanavicius, etc., ...

C'est toujours une association à but non lucratif qui ne perçoit aucun fond public et qui agit toujours pour la promotion du cinéma et des artistes, conformément à son objet.

Toutes les décisions prises sont validées après débat par le Conseil d'Administration : ainsi les labels techniques ont été créés cette année sur proposition d'une brillante technicienne. Étant donné l'incompréhension qu'ils suscitent, le prochain conseil débattera de leur suppression.

Concernant une plateforme en ligne sécurisée dont le Conseil a débattu plusieurs fois, une majorité s'est dégagée en faveur de la conservation du coffret qui est aujourd'hui un des marqueurs de l'Académie des César. Son prix facturé est conforme à son coût de fabrication et de distribution.

Les comités de pré-sélection sont tous constitués de professionnels indépendants dont il est difficile de contester la représentativité : Révélation, César & Techniques, Court Métrage, etc. ...
Le Président de l'Académie n'est présent à aucun de ces comités mais garantit leur indépendance.

Puis-je vous rappeler que je suis toujours à l'écoute de propositions constructives mais je vous suggère au préalable de corriger toutes les inexactitudes flagrantes qui sont contenues dans le communiqué du SPI.

Je serai heureux de vous rencontrer afin de poursuivre avec vous cette réflexion.

Alain TERZIAN
Président de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma

CONTACT PRESSE

Académie des Arts et Techniques du Cinéma
Vincent Chapalain
Tél. 01 53 64 51 85
presse@academie-cinema.org